

## ARTIGOS



## L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS AU PORTUGAL Singularité ou retard?

M. Margarida Marques, M. João Valente Rosa

**Résumé** Dans cet article nous discutons la thèse de la singularité des pays du Sud de l'Europe en ce qui concerne l'immigration, à partir de la situation portugaise. En prenant en compte le contexte démographique et institutionnel portugais, nous analysons un ensemble d'indicateurs portant sur l'intégration dans le marché du travail et suggérons que la diversité des situations empêche toute généralisation.

**Mots-clé** Singularité, immigration, intégration économique.

Ce texte porte sur la discussion de l'intégration économique des étrangers au Portugal. Mais avant de plonger dans le traitement des questions, quelques précisions terminologiques sont nécessaires.<sup>1</sup> Tout d'abord, en ce qui concerne le terme "immigré", d'usage très récent au Portugal. La terminologie administrative continue de contraindre le registre des données, rendant impossible de mesurer le phénomène migratoire en dehors des repères nationaux: dans les statistiques nationales, il est question d'étrangers et de nationalités, mais pas d'immigrés (v. détails dans Rosa *et al.*, 2000).

Et que faut-il comprendre par intégration? Dans les documents produits par le Haut Commissaire à l'Immigration et aux Minorités Ethniques, il est souvent question de promouvoir l'*intégration de qualité* des populations immigrées vivant en sol national. Or, comme le souligne A. Favell, le terme est passible de plusieurs lectures et le discours de l'intégration, en tant que discours politique, a une dimension performative, qui vise "à créer le phénomène qu'il énonce" (2001: 351).

Intégrer les étrangers implique, avant tout, et principalement, un entendement particulier sur le processus: s'agit-il d'appivoiser la différence, en lui instillant les attributs qui la normaliseront? De l'accepter comme essentiellement irréductible? Ou bien d'essayer une sorte de solution mixte? En 1992, dans un essai sur les politiques vis-à-vis des immigrés en France et en Allemagne, R. Brubaker a montré comment les orientations assimilationnistes françaises s'inspiraient d'un modèle de citoyenneté basé sur la "contractualité" républicaine, tandis que l'orientation "différentialiste" allemande s'appuierait sur des arguments culturels inscrits dans la matrice d'origine romantique. Mais il s'agit en réalité de types idéaux, plutôt que de formes concrètes contrastées. Y. Soysal (1994) et R. Kastyano (1996), entre autres, ont montré comment les dispositifs institutionnels et les politiques publiques mises en œuvre pour faire face au phénomène migratoire ont évolué et convergé dans le sens d'une certaine dilution des différences — même si les discours conservent des références identitaires. D'après M. Wieviorka (1999), que les systèmes soient centrés sur les individus ou centrés sur les groupes, ils sont

devenus trop rigides, et le défi est, aujourd'hui, de les lubrifier au moyen d'une fécondation croisée.

Et que se passe-t-il dans les sociétés du sud de l'Europe, habituées à la "constante structurale" de l'émigration (V. M. Godinho), et récemment retrouvées dans la situation d'accueil? Comment ce retournement de courants est-il perçu et analytiquement mis en perspective? Et comment est pensée l'intégration, dans ces sociétés où le *welfare state* est en deçà du système développé dans le reste de l'UE (V. Esping-Andersen, 1993) et où, comme E. Mingione (1996) suggère, la pauvreté des ressources dégagées pour les politiques sociales n'aide pas à contrecarrer la méfiance des citoyens vis-à-vis de leurs modes de redistribution? Une abondante littérature existe déjà, qui met en évidence, d'un côté, les difficultés à endiguer les flux d'entrée dans un contexte apparemment paradoxal d'un système où coexistent immigration et émigration et, de l'autre, les fortes tendances de canalisation des flux migratoires vers les segments de l'économie informelle. Ces caractéristiques, partiellement héritées du passé, permettraient ainsi de définir les pays méridionaux comme *sui generis* dans l'ensemble des sociétés de l'Europe Occidentale (v. King 2000, *inter alia*). Étant donné la persistance de structures économiques traditionnelles et la faible pénétration des mécanismes de contrôle et de régulation formels dans le tissu économique, les travailleurs seraient ainsi plus exposés aux aléas de la précarité, de la clandestinité ou même de l'illégalité que la population active des sociétés à État fort — qu'ils soient immigrés ou non. Y aurait-il donc un "modèle" méridional d'intégration? Et peut-on prétendre déceler, à partir de la difficulté à contrôler les frontières et la mixité particulière de flux d'immigration avec émigration, conjuguée à l'expérience de l'économie informelle de la part de contingents significatifs d'étrangers, un "modèle" d'intégration spécifique qui configurerait une entité sociopolitique: l'Europe du Sud?

Bien des auteurs, avant et après l'anthropologie anglophone des années 50, l'avaient déjà suggéré. Mais alors, la question qui se pose à l'analyste est la suivante: comment concilier les très différentes expériences des pays du Sud de l'Europe avec leurs immigrés?

Prenons le Portugal, où une très large majorité des étrangers provenait jusqu'à très récemment des anciennes colonies africaines: qu'y a-t-il en commun avec la situation grecque où la part des "ethniquement grecs" dans les flux migratoires était considérable? On voit surgir des arguments d'affinités culturelles en tant que base légitime pour privilégier certains étrangers au détriment d'autres dans les deux cas: la communauté lusophone ou la nation (ethnique) grecque. Serait-on autorisé à y voir un modèle différentialiste "à l'allemande", ou un essai d'assimilation "à la française"?

B. de S. Santos, en se référant à l'expérience portugaise, attribue à la difficulté de l'État national à affirmer un canon culturel différenciateur au niveau externe et uniformisant au niveau interne la responsabilité de la "culture de frontière" qui serait spécifique à la situation semi-périphérique du pays (1994: 133-4). Ceci se traduirait en une capacité particulière, de la part des Portugais, d'établissement de rapports à l'autre — dont les immigrés. Cette position est endossée par un segment significatif d'universitaires et on en trouve également des échos dans différents

quadrants de l'univers des politiciens (J. Leitão, 1997).<sup>2</sup> Si l'on considère l'enquête sur le racisme, menée au Portugal par J. Vala, en adoptant des indicateurs internationaux, les comportements et les attitudes révèlent, au contraire, l'existence de traits typifiés de racisme et de xénophobie (Vala *et al.*, 1999). Il n'y aurait, donc, aucune différence de nature par rapport aux autres pays, notamment européens, mais tout simplement de degré.<sup>3</sup> Paraphrasant Villaverde Cabral (1992), la première position transmet l'idée d'un "exceptionnalisme", la seconde suggère une vision "développementaliste". La coexistence et la confrontation entre ces deux perspectives contrastées marque le débat sur l'identité nationale depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à nos jours (v. Lourenço, 1994; Leal, 2000; Pereira Bastos, 2000; Almeida, 2000, *inter alia*). Après la décolonisation (1975), et particulièrement après l'adhésion à l'Union européenne (1986), les termes du débat se sont recentrés autour de catégories géopolitiques réinventées:<sup>4</sup> l'Europe et le monde lusophone (v., *inter alia*, Pina Cabral, 1991: 93-94; Barreto, 1992: 35-71). Les politiques d'immigration s'en ressentent: les défenseurs de l'exceptionnalisme luttent pour un privilège à accorder aux lusophones; les seconds se remettent à des arguments humanitaires et économiques. Les deux positions sont transversales aux différents quadrants idéologico-partisans.

Simultanément, il ne se dégage aucune uniformité d'attitudes à l'égard des étrangers dans les pays du Sud de l'Europe (Marques, 1999). Il semblerait, donc, que la recherche d'un modèle sud-européen de rapport à l'autre pourrait bien n'être qu'une poursuite de moulins à vent. En suivant la critique de Pina Cabral à la catégorie de Méditerranée, telle qu'elle a été forgée dans l'anthropologie anglaise et américaine (1991), l'Europe du Sud, en tant que région ayant un modèle distinct vis-à-vis de l'immigration, pourrait bien n'être qu'un dépôt de différences par rapport à un canon essentialisé de l'Europe Occidentale — ou bien encore le reflet d'un certain ethnocentrisme.

L'expérience est encore excessivement courte pour pouvoir trancher sur une matière aussi délicate. Il est évident que les situations des pays du Sud de l'Europe en matière d'immigration témoignent des difficultés à faire face à cette nouvelle réalité, et la position pragmatique dominante — qui semble être aussi à l'ordre du jour dans les pays d'immigration "mûre" (v. Soysal, 1994; Kastoryano, 1996; Wieviorka, 1999 — et le succès du réseau Metropolis) — révèle une volonté d'apprendre avec les expériences. Une certaine uniformité de solutions et d'orientations, visible, par exemple, dans l'adoption généralisée des quotas (ou de solutions apparentées), la signature d'accords bilatéraux et d'autres formes de contrôles (Brochmann, 1999) suggèrent quand même que, outre la fixation des grandes lignes de la politique européenne, ces récents pays d'immigration n'en sont pas moins à l'écoute attentive de ce qui se passe chez leurs voisins. Par ailleurs, les grands nombres d'entrées qui sont à l'origine des "régularisations extraordinaires", qui font la une des journaux, ne seraient pas exceptionnels et "typiques" de ces "États faibles" de l'Europe du Sud. Avec cette désignation ou une autre, sous la désignation générique d'immigration, de regroupement familial ou de demande d'asile, l'afflux de populations se produit également ailleurs, dans les pays qui sont, formellement, fermés à l'immigration depuis 30 ans (Castles et Miller, 1998). D'ailleurs, la plus récente vague d'immigration dans le Sud de l'Europe provient

de l'Est de l'Europe et passe en grand nombre par les frontières de l'Europe centrale.<sup>5</sup> Au Portugal, cela est évident: parmi plus de 130.000 autorisations de séjour provisoire enregistrées en 2001, plus de la moitié ont été attribuées à des citoyens en provenance de ces régions. C'est donc bien la capacité d'intervention de l'État qui semble être en question, ce qui suppose non une différence substantielle de politiques de contrôle, mais plutôt un décalage de capacité effective de contrôle par rapport aux autres pays de l'Europe occidentale (cfr. Sciortino, 1999).

Néanmoins, il semble que la thèse de l'exceptionnalisme s'est bel et bien institutionnalisée en tant que canon interprétatif. En matière d'intégration économique, elle pourrait se traduire par deux hypothèses de base. D'une part, la continuité des entrées non contrôlées — et non compensées par le retour de nationaux. Au Portugal, spécifiquement, Baganha (2001) prétend que les entrées compensent la persistance des sorties, dans un système à grande fluidité: les nationaux seraient envoyés à l'étranger et les étrangers entreraient pour les substituer. D'autre part, et complémentairement, il se produirait une canalisation de vastes segments d'actifs étrangers vers l'espace de l'économie informelle, qui risqueraient d'affecter, en tache d'huile, des pans considérables de l'économie formelle.<sup>6</sup> A la base de ces deux hypothèses, une assomption de fluidité des systèmes démographique et d'emploi, conçus comme des réalités qui évoluent dans le temps sans que les caractéristiques matricielles ne changent.

C'est ce canon que nous cherchons à discuter ici. Nous soutiendrons une position divergente et à certains endroits contraire à la thèse de l'exceptionnalisme. Grâce à la mobilisation d'une série d'indicateurs démographiques, nous serons en mesure de révéler que, malgré la persistance de flux émigratoires, il se dégage une convergence accélérée avec les *patterns* européens en matière de dynamiques migratoires. Les indicateurs portant sur l'intégration occupationnelle contrarient, également, l'hypothèse de la singularité transmise par l'idée d'une intégration dominée par l'informalité économique. Au contraire, les enquêtes menées sur le terrain révèlent systématiquement que la diversité règne, même quand le terrain est, au départ, marqué par les situations d'exclusion (Saint Maurice, 1997; Baganha *et al.*, 1999; Marques *et al.*, 2001). L'intégration économique des populations d'origine étrangère au Portugal est donc typique de situations de marché peu ou insuffisamment régulées (Mingione et Quassoli, 2000), facilitées par les dynamiques informelles qui ont tendance à s'auto-perpétuer, particulièrement pour faire face à une intervention de l'État qui devient plus pressante (Portes, 1994). Mais cette intervention étatique existe bel et bien, et sa rapide évolution traduit une capacité opérationnelle d'adaptation au moule européen, même si la capacité politique d'intervention sur les nouvelles formes de flexibilisation du marché du travail peut être mitigée. En paraphrasant Sciortino (1999), on pourrait collectionner les manifestations de faiblesse d'États accommodés à l'existence de situations hors la norme d'un canon européen d'économie et de *welfare* issu des pays du Nord et du centre de l'Europe, que la liste ainsi dressée ne pourrait suffire à définir un modèle particulier de société d'accueil.

Nous commencerons cette présentation par une analyse rapide de l'évolution des mouvements migratoires, tels qu'ils sont traduits par les données officielles.

Nous situons historiquement les flux migratoires, depuis la fin des années 60, en compensation de la très forte émigration portugaise, en passant par le "retour" des anciennes colonies africaines, jusqu'à la période actuelle, de l'embauche massive d'étrangers pour faire face aux nécessités économiques. Dans la deuxième section, nous traiterons du contexte formel. Nous discuterons les trois volets de la politique d'immigration au Portugal: le contrôle; le volet multiculturel, qui se définit par la reconnaissance des identités collectives qui se forgent dans l'épreuve des difficultés spécifiques; et le volet des politiques de lutte contre l'exclusion, qui vise un public beaucoup plus large et aux limites non superposables aux groupes immigrés. Nous avancerons, ensuite, dans l'exploration des données concernant l'intégration économique. L'analyse des rapports administratifs sur la situation de l'emploi des étrangers au Portugal nous permettra de discuter les problèmes de régulation formelle du marché de travail, qui traduisent les fragilités, mais aussi les options politiques, de l'État portugais. L'analyse des données permettra de mettre en évidence la diversité et la dynamique des marchés de travail et donc de questionner l'idée de jeu à somme nulle sous-jacente aux interprétations dominantes.

### Evolution démographique

Au long des quatre dernières décennies, la démographie portugaise s'est progressivement rapprochée de celle de la majorité des autres pays de l'UE. Avec une dynamique naturelle de plus en plus faible, le solde migratoire est devenu la composante essentielle de la croissance démographique des 15 pays qui intègrent, à présent, l'espace communautaire.<sup>7</sup> En ce qui concerne l'évolution de la dynamique naturelle, la démographie portugaise (à l'égal de celle des autres pays européens du Sud de l'UE) a non seulement accompagné les tendances démographiques européennes globales, mais elle s'est aussi, étant donné les rythmes (particulièrement accélérés) du processus, nettement rapprochée des *patterns* démographiques européens.

Ainsi, pour le Portugal, comme pour toutes les autres populations communautaires, la croissance démographique devient de plus en plus mitigée quand elle ne dépend que de la différence entre les naissances vivantes et les décès.

Dans ce contexte, les soldes migratoires jouent dorénavant un rôle décisif dans la croissance de la population des différents pays membres de l'UE: dans le cas portugais, par exemple, la composante migratoire a été responsable d'environ 83% de l'accroissement observé de la population portugaise dans les années 90 (qui a été de 5%).

Par rapport à la composante migratoire, les contrastes entre pays à prédominance émigratoire et pays à prédominance immigratoire s'estompent. En effet, au début des années 60, un ensemble de pays (dont tous ceux du Sud), le Portugal en tête, présentait des soldes migratoires négatifs. La situation des pays du Sud de l'UE, des populations essentiellement émigrantes, contrastait très clairement avec

la majorité des autres pays communautaires. La situation observée vers la fin des années 90 est bien différente, tous les pays de l'UE présentant alors des bilans migratoires positifs et se caractérisant comme plus *attractifs* que *répulsifs*. A ce propos, le rapport d'Eurostat (*Statistiques Démographiques, 2000*) fait noter que: "Les États membres du sud de l'UE sont devenus davantage des pays d'immigration que d'émigration". Un vaste ensemble de facteurs en est responsable (King, 2000), non seulement des facteurs spécifiques à l'histoire de chaque pays, mais encore des facteurs d'ordre plus général, comme l'intensification des processus de globalisation économique, l'amplification des inégalités économiques mondiales et la construction de l'UE.

Quand bien même le Portugal serait entré dans une nouvelle phase migratoire, perdant (tout comme les autres pays communautaires du Sud) le statut de pays à prédominance émigratoire, ceci ne signifie pas toutefois que les flux de sortie aient terminé: le nombre total de sorties de portugais en 1996 a été de 29.000, en 1997 de 36.000, en 1998 de 22.000 et en 1999 de 28.000 (INE, *Enquête aux Mouvements de Sortie*). Ces chiffres, qui confirment que l'émigration n'est pas arrivée à son terme, ne sont pas insignifiants. Ils peuvent d'ailleurs être des estimations par défaut, étant donné qu'ils sont le résultat d'enquêtes par échantillonnage faites à l'origine et qu'ils ne tiennent pas compte de certaines situations — comme les sorties des porteurs de passeports de tourisme ou même, dans l'espace européen, de simples pièces d'identité. Les différences entre les chiffres des données officielles enregistrées à l'origine et dans les pays de destination le suggèrent. Ils attirent aussi l'attention sur les nouvelles formes de mobilité qui se font jour, notamment les déplacements saisonniers en Europe, comme souligné par Peixoto (1999a: 160-1).

Ainsi, l'entrée dans une nouvelle phase migratoire signifie, non la disparition des flux émigratoires, mais que, d'un côté, l'expression statistique de ces mouvements est substantiellement inférieure à celle qui se vérifiait à des périodes antérieures et que, de l'autre, les entrées d'étrangers dans le pays deviennent dominantes par rapport aux sorties de nationaux (dans les années 90 le solde migratoire au Portugal a été de +405.000 personnes).<sup>8</sup>

A noter encore que, tout comme les flux émigratoires se poursuivent pendant cette phase où l'immigration domine l'émigration, dans le passé récent, quand le Portugal se caractérisait par la prédominance de l'émigration, quelques immigrés, même si peu nombreux, commençaient à s'installer au Portugal (par exemple, jusqu'aux années 70, pour faire face aux besoins de l'économie nationale, en expansion, et compenser la très forte émigration portugaise, un dispositif de recrutement de main-d'œuvre coloniale a été monté) (Saint-Maurice, 1997).

Dans ce contexte, même si la présence de populations migrantes au Portugal n'est pas un trait de l'actualité, c'est fondamentalement après les années 70 que cette situation commence à se profiler avec netteté.

Ainsi, c'est à partir des années 70 que le panorama migratoire change significativement: un demi-million de personnes est arrivé au Portugal, lors de la décolonisation, dans les années 70, qui étaient considérées comme des portugais qui "retournaient" dans leur pays (Pires *et al.*, 1987). Les chaînes migratoires des ex-colonies d'Afrique suivent (Rocha Trindade, 1995), ainsi que quelques retours en



**Tableau 1** Poids de la population étrangère porteuse d'un PS dans la population totale

Population	Années				
	1960	1970	1981	1991	2001
Résidente	8.889.392	8.663.252	9.833.014	9.867.147	10.356.117
Etrangère	20.514	24.703	62.692	113.978	208.198(1)
(‰)	2,3	2,9	6,4	11,6	20,1

Note: 1) pour l'an 2000.

Sources: SEF et INE (Xème au XIVème Recensements Généraux de la Population).

provenance essentiellement d'autres pays européens, c'est-à-dire des portugais qui revenaient des pays d'émigration (Silva *et al.*, 1984).

*A posteriori*, et quand bien même les flux de sorties continuent bon train, l'immigration se consolide, en réponse à une demande de travailleurs étrangers qui ne tarit pas, aussi bien de la part des entrepreneurs privés, que des initiatives publiques (REFM, 2002). Il se produit, ainsi, une croissance sans pareil dans l'histoire récente du nombre d'étrangers porteurs d'un permis de séjour (PS) au Portugal (chiffre qui est une sous-estimation du nombre total d'immigrés) (Rosa, *et al.*, 2000), qui atteint environ 230%, entre 1981 et 2000 (tableau 1). Quant aux origines, l'accroissement des étrangers porteurs d'un PS au Portugal fut alors, par continents, le suivant: Afrique +257%, Amérique du Nord +113%, Amérique Centrale et du Sud +332%, Europe +248% et Asie +658%.

Mais il n'en reste pas moins que la majorité de la population étrangère porteuse de PS au Portugal est originaire des pays lusophones. Les principales nationalités de la population étrangère porteuse de PS en l'an 2000 sont les suivantes: Cap Vert (23%), Brésil (11%), Angola (10%), Guinée-Bissau (8%), Royaume-Uni (7%) et Espagne (6%).

Par rapport à ce segment de la population étrangère, et étant donné le caractère hétérogène du phénomène migratoire, il faut encore noter les importants déséquilibres, aussi bien en termes de genres, de distribution géographique de leur résidence et d'âge.

Quant au premier, et d'après les données officielles pour 2000, la prévalence du genre masculin dans le total de la population porteuse de PS équivaut à un *rapport de masculinité* global de 132.<sup>9</sup> A noter, encore, que si l'on considère uniquement les pays qui fournissent les contingents les plus nombreux, quand bien même le genre masculin serait prédominant dans tous les cas, il y a des situations où le dénivellement entre genres est moindre et d'autres où il est assez frappant: Espagne (102), Brésil (111), Royaume-Uni (116), Angola (137), Cap Vert (139) et Guinée-Bissau (256). Le plus grand dénivellement se manifeste dans le décalage entre les valeurs du rapport de masculinité des Guinéens et les valeurs observées pour les autres populations et révèle qu'on est face à différents stades de regroupement familial.

Quant à la distribution géographique de la population étrangère porteuse d'un PS, en 2000, la région administrative (*distrito*) de Lisbonne est celle où se concentre la

plus grande tranche des effectifs (55%). Moins importantes, mais ayant encore une certaine ampleur statistique, sont les régions suivantes: Faro (13%), Setúbal (10%) et Porto (6%). Ainsi, parmi les régions administratives de l'espace portugais, quatre (les plus urbaines) concentrent, en 2000, environ 84% de la population étrangère porteuse de PS.

Finalement, la présence de citoyens étrangers porteurs de PS s'accompagne aujourd'hui d'une autre situation, qui a déjà acquis une importance non négligeable. Il s'agit des citoyens étrangers auxquels a été attribuée une autorisation de séjour provisoire (*autorização de permanência* — AP).<sup>10</sup>

Jusqu'au mois de janvier 2002, et grâce au changement du cadre légal (voir infra), 134.000 personnes avaient obtenu une AP (REFM, 2002: 1), ce qui représentait, environ, deux tiers du total des étrangers "en situation régulière" — ce chiffre n'a, depuis, cessé de croître.<sup>11</sup>

Quant aux cinq nationalités les plus nombreuses de ce segment de la population porteuse d'une AP elles sont, par ordre décroissant: l'Ukraine (36%), le Brésil (19%), la Moldavie (7%), la Roumanie (6%) et le Cap Vert (4%). Non seulement la majorité est constituée de ressortissants de pays de l'Est, suivis de lusophones, comme la prédominance du genre masculin est évidente, les valeurs des rapports de masculinité des ressortissants des pays de l'Est étant très élevées: dans le cas des Ukrainiens, elle est de 543, des Moldaves de 655 et des Roumains de 477.

D'après les données officielles, environ 2/3 de cette population réside dans les régions administratives de Lisbonne (35%), Faro (15%), Porto (11%) Santarém et Setúbal (6%). On peut, néanmoins, affirmer que la concentration géographique de ces étrangers auxquels a été délivrée une AP est inférieure à celle qui a été observée dans le cas des étrangers porteurs de PS. Dans le premier cas, environ 73% résidaient dans les cinq régions signalées; dans le cas des PS, le pourcentage d'étrangers enregistrés dans les quatre régions administratives de Lisbonne, Faro, Setúbal et Porto était supérieur à 80%.

Enfin, il est à noter que, d'après le recensement de 2001, les catégories lusophones de la population sont les plus jeunes, leur âge moyen étant de 31 ans, contre 34 ans pour les ressortissants des pays de l'Est de l'Europe et de 40 ans pour le Portugal.

Ainsi, les immigrés qui ont obtenu en 2001 une AP, et qui représentent une part importante des immigrés au Portugal, ne sont pas un prolongement des tendances antérieures. Il s'agit de flux qui proviennent majoritairement des pays de l'ancienne Union Soviétique, c'est-à-dire de régions qui n'ont pas d'affinités historico-culturelles particulières avec le Portugal.<sup>12</sup>

En bref, les principaux indicateurs de la dynamique démographique globale révèlent que les similitudes entre la démographie portugaise et la démographie des autres États membres de l'UE sont de plus en plus évidentes. Ceci ne revient pas à dire, néanmoins, qu'un processus de décaractérisation des démographies nationales européennes, et particulièrement de la démographie portugaise, soit en cours. Parmi les facteurs qui alimentent la pluralité démographique l'on trouve, avant tout, les flux migratoires.

Ceux-ci se trouvent fortement associés à la position que chaque pays ou

région occupe dans le cadre politico-économique international et aux conditions politiques, sociales et économiques des sociétés d'accueil. Ainsi, ce n'est pas un hasard si, au Portugal, les flux immigratoires deviennent dominants sur les flux émigratoires et si le Portugal se présente comme un espace spécialement *attractif* par rapport à quatre ensembles particuliers: pays de l'Europe Occidentale (surtout le Royaume-Uni et l'Espagne); Brésil; pays africains de langue officielle portugaise (surtout le Cap Vert, l'Angola et la Guinée-Bissau); et pays de l'Est de l'Europe (en particulier l'Ukraine). Il s'agit de populations ayant des capitaux culturel, social et économique distincts, dont les contextes de réception (selon les termes d'A. Portes) dans la société d'accueil sont eux aussi différents, tout comme leurs modes d'intégration. Cette diversité est évidente à différents niveaux, notamment en termes occupationnels — voir plus bas.

Ainsi, il serait peu réaliste de supposer que les impacts (économiques, sociaux et culturels) des immigrés dans les sociétés d'accueil soient nuls ou que celles-ci ne soient pas influencées par les différentes populations immigrées présentes. Ceci est vrai aussi dans le cas des immigrés titulaires d'une AP.

Dans la mesure où la dynamique du système démographique est, par définition, interdépendante de celle des autres sphères, les flux immigratoires acquièrent ainsi un rôle déterminant sur les singularités démographiques des populations de l'UE, même si toutes présentent, dans l'actualité, un *pattern* démographique commun.

### **Les politiques publiques: du *laissez faire* à l'intégration**

Dès la fin des années 80, les politiques publiques furent pensées, en premier lieu, en termes de contrôle: comment faire pour endiguer les flux d'immigration qui "grosissent" tous les jours les "taches" d'exclusion et, simultanément, ne pas mécontenter les agents économiques qui ont besoin de main-d'œuvre pour faire face à une période de forte expansion des investissements? Simultanément, comment faire pour respecter les tendances définies au niveau de la CE et, simultanément, ne pas amplifier les ressentiments des pays lusophones, dont les citoyens se voient, en grand nombre, barrer l'accès au territoire national? (Cunha *et al.*, 1996; Leitão, 1997).<sup>13</sup>

En fait, très peu a été fait au début (Machado, 1997). Indépendamment de la restructuration du Service des Etrangers et des Frontières (SEF), en 1986, dotant cet organisme du Ministère de l'Intérieur de plus larges fonctions, et de la loi de 1993, visant à instituer des contrôles plus sévères et plus durs que ceux prévus dans la loi antérieure, les "régularisations" faisaient "apparaître" 60.000 nouveaux séjours.

Dans les années 90, et de façon plus évidente avec l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1995, le discours des pouvoirs publics associe contrôle et intégration.<sup>14</sup> Les dispositifs d'intégration sont pensés en fonction de la nécessité de "rattraper" les retards accumulés — de la population en général, vis-à-vis des paramètres

**Tableau 2** Situation des étrangers (légalement) résidents au Portugal

Années	Situation des étrangers									
	Etrangers résidents	Permis de séjour	Visas de courte durée	Visas d' études	Visas de travail et de transit	Visas uniformes	Visas de fixation de résidence	Visas de séjour provisoire	Prorogation de visas	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1995	168.316	11.243	11.132	1.142	282	6.797	3.591	3.216	193	10.782
1996	172.912	7.138	10.356	1.422	383	18.353	3.062	7.505	103	8.048
1998	177.774	2.862	4.662	1.899	378		190	5.638	62	5.289

Note: Les changements survenus en 1998 n'empêchent pas que les tendances se maintiennent. Nous éviterons les statistiques de 1999 vu qu'elles ne sont pas définitives.

Sources: SEF, *Relatórios Estatísticos*, cit. in Rosa *et al.*, 2000: 22.

**Tableau 3** Naturalisations

Naturalisations	Années							
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Demandes	243	802	783	918	866	760	1036	1464
Admissions	12	144	30	147	153	519	584	1142
Refus	0	29	692	6	2	0	154	209

Source: SEF, cit. in Marques *et al.*, 1998: 23 et SEF, *Relatórios Estatísticos*.

européens — et, simultanément, de faire face aux nouvelles manifestations d'exclusion, particulièrement celles qui ont pour acteurs les populations étrangères et leurs descendants. Le fait que toutes les mesures de fond aient recueilli l'approbation à l'unanimité des partis politiques ayant une représentation parlementaire suggère que l'immigration ne s'est pas (du moins pas encore) constituée en tant que question de lutte politique. Par contre, l'analyse des *media* révèle la cristallisation de segments considérables de la population, autour de questions comme le logement et l'emploi ou des problèmes de délinquance juvénile associés aux jeunes d'origine africaine (Seabra, 2002). L'*intégration de qualité* devient un *leitmotiv* du discours politique. En matière de contrôle, malgré une plus grande formalisation des procédures, le cap se maintient.

En effet, les PS attribués annuellement tombent à pic (tableau 2), (-75% entre 1992 et 1998); les visas de travail plafonnent à des niveaux presque insignifiants; par contre, au titre du "régime exceptionnel" prévu dans la loi de 1998, 1873 demandes de séjour ont été déposées en à peine cinq mois.

La loi de 2001, visant une "régularisation continue des étrangers", est la reconnaissance explicite de l'incapacité à maintenir les frontières nationales fermées, dans le contexte post-traité de Schengen. Par ailleurs, les visas se diversifient, leur durée s'amplifie, tandis que les permis de séjour deviennent plus difficiles à obtenir.

En somme, au Portugal, récemment englobé dans l'ensemble de pays récepteurs d'immigration, il pourrait se dessiner là, non pas un "modèle" *sui generis* où le "laisser passer" serait la règle, mais une ébauche d'organisation, fragile certes, mais où les mécanismes de contrôle, semblables à ceux qui sont adoptés ailleurs, sont en train d'être mis en place.

Par ailleurs, et suivant la suggestion de G. Brochmann (1999), on peut encore considérer la perméabilité des normes d'accès à la nationalité comme un indicateur de contrôle interne. A cet égard, la loi portugaise impose des contraintes considérables, même si elle est assez libérale sous certains aspects (Moura Ramos, 1994; Oliveira *et al.*, 1999). Il n'est pas surprenant donc, que les chiffres des naturalisations soient très faibles, malgré l'accroissement des demandes constaté dans les années 90 (tableau 3).

Il nous semble voir, dans cette évolution de la demande de nationalité, une manifestation d'intérêt (plus ou moins instrumental, peu importe) qui ne

trouverait d'écho que très récemment de la part des autorités portugaises. La lenteur des procédures bureaucratiques pourrait donc bien fonctionner comme élément de dissuasion. Etant donné le changement de la loi de la nationalité (prédominance du *jus sanguinis* après 1982) et la (longue) durée minimale prévue pour poser une demande de nationalité, l'idée de base qui domine est, à l'instar de la majorité des pays européens, que l'immigré est provisoirement dans le pays.

En somme, en matière de contrôle, la rhétorique de la fermeté et du durcissement de l'application de la loi régissant l'accès au territoire portugais ne semble pas avoir eu la contrepartie visée d'endiguement des flux. Mais la mise en place des dispositifs de contrôle, aussi bien internes qu'externes, se poursuit, et ne diffère pas particulièrement de la pratique de la majorité des pays de l'UE. Comme il a été démontré par S. Castles et M. Miller (1998), le regroupement familial, à mesure que les populations s'établissent, et, tout particulièrement, la recherche de main-d'œuvre de la part des intérêts économiques, créent des dynamiques qu'il est difficile de contrarier. Le dispositif d'élimination des frontières prévu dans l'accord de Schengen a, en outre, rendu difficile la mise en place de mécanismes de contrôle.

Par ailleurs, malgré la correction de certaines situations de marginalité sociale, quelques espaces favorables à la précarité semblent avoir été ménagés. Et les voix critiques n'ont pas tardé à "dénoncer" le fait que la "régularisation" et son renouvellement sont pensés, en premier lieu, en fonction des nécessités de la conjoncture et non d'une perspective de création de conditions de fixation de longue durée.

Passons à l'analyse du contexte formel d'accueil de ces populations. Tout d'abord, il faut souligner que la reconnaissance du regroupement familial, en tant que droit autonome, date de 1998. Mais la loi de 1993 y faisait déjà allusion.

En ce qui concerne le logement social, même si la loi générale en limite l'accès aux nationaux, le grand programme public de relogement engagé en 1993 ne fait pas mention à des restrictions en fonction de la nationalité.<sup>15</sup>

Pour ce qui est de l'emploi, la loi de 1998 révoque la majeure partie des limitations de la loi antérieure, ouvrant ainsi nettement la porte au recrutement (légal) d'étrangers, dans tous les métiers — sauf dans la fonction publique où il subsiste une limitation.<sup>16</sup> Ce changement a permis d'absorber une multitude de situations qui étaient, auparavant, hors la loi.

Par rapport à l'accès au système public de santé (Torres, 2000: 5), la clause de réciprocité prévue dans la loi est une restriction importante. Mais un accord passé entre l'administration régionale de santé de Lisbonne et une organisation non gouvernementale, en 1998, prévoit que, pour faire face aux nécessités de "santé publique", les citoyens étrangers "clandestins" pourront recourir aux soins de santé publics.

De même, l'accès des enfants d'immigrés à l'enseignement est un devoir qu'il revient à l'État de garantir,<sup>17</sup> et nombreux sont les reportages dans les *media* qui se réfèrent aux enfants "sans papiers" qui fréquentent les établissements publics.

Enfin, en matière d'accès à la sécurité sociale en général, même si la loi générale insiste sur le devoir de réciprocité (Torres, 2000), ce principe semble peu

opératoire, vu que, par exemple, le revenu minimum d'insertion concerne également les étrangers en tant que potentiels bénéficiaires.

En ce qui concerne les droits culturels, la liberté d'association et la liberté de religion sont garanties dans la Constitution. Une association peut en outre avoir droit de parole dans la définition de matières relatives aux politiques d'immigration, en siégeant au Conseil consultatif aux affaires de l'immigration (COCAI) (Mapril et Araújo, 2002).

Bien que, formellement, le COCAI s'occupe uniquement de questions portant sur l'immigration, les institutions présentes prétendent représenter, par extension, les groupes ethniques, vu l'identité des difficultés rencontrées — en particulier la discrimination.<sup>18</sup> La figure institutionnelle ainsi créée est donc la reconnaissance de situations-problème qui émergent quand l'exclusion sociale et économique coïncide, durablement, avec la ségrégation raciale ou ethnique (Castles et Miller, 1998: 19-47), et de la nécessité de participation collective des intéressés à la création de conditions d'inclusion.

L'élan initial du Haut Commissaire à l'Immigration et aux Minorités Ethniques (HCIME), figure créée en 1995, essayant de composer les vertus des orientations "républicaines" et des inspirations "différentialistes", semble néanmoins s'essouffler — à contre-courant, semble-t-il, de ce que d'autres expériences suggèrent. Pendant les dernières années du gouvernement socialiste, l'ébauche multiculturelle commence à être remise en question, en faveur d'une idée d'intégration qui s'appuie essentiellement sur une conception de citoyenneté individuelle.<sup>19</sup>

Enfin, le droit de vote des étrangers aux élections locales existe depuis 1996, mais le volume d'étrangers recensés en 1997 et en 2001 était plutôt modeste. En effet, cette initiative, visant à renforcer les liens civiques des étrangers avec la société et par là même aider à contrecarrer la marginalisation, n'a pas eu les résultats escomptés. Les données disponibles montrent que la participation est assez réduite.

En somme, il est évident que les normes légales sont très généreuses en matière d'attribution de droits aux étrangers. Les ressortissants des pays lusophones bénéficient en outre de droits accrus. En ce qui concerne les orientations normatives concernant l'intégration, trois dimensions sont retenues:

- d'abord, la nécessité d'adapter le cadre formel de manière à éliminer les sources potentielles de discrimination;
- ensuite, une orientation visant la création de l'égalité des chances;
- enfin, une philosophie de tolérance et de valorisation de la différence, et de promotion des identifications collectives, visant à rompre avec l'isolement cumulatif des situations d'exclusion. Même si c'est dans le cadre d'une notion essentialisée de société, définie en termes nationaux, conçue comme "simple" et "unitaire", et à laquelle les "autres" (les étrangers) doivent s'intégrer (Favell, 2001: 351-2).

Les politiques d'intégration vont donc de pair avec le dispositif de contrôle dont il a été question plus haut. Ces deux volets configurent une orientation qui ne s'éloigne pas significativement des politiques de *welfare* et de contrôle qui définissent la

construction européenne en cours. Bien au contraire, il semblerait plutôt que la convergence soit activement recherchée, même si la capacité de mettre sur place les dispositifs opérationnels traduit des retards considérables par rapport au reste de l'UE.

### L'intégration économique

La synthèse présentée par R. King (2000), dans l'introduction d'un ouvrage consacré aux migrations en Europe du Sud, est remarquable tant par la clarté des arguments et de leur articulation, que par ce qu'elle révèle des lignes de continuité avec l'approche de l'anthropologie anglophone des années 50, dans la suggestion d'un "modèle sud-européen" des migrations internationales. L'hypothèse de base est la suivante: étant donné la dualité des structures économiques et l'importance de l'économie informelle, l'intégration du travail des étrangers ne peut manquer de refléter l'encastrement dans ces formes structurelles (King, 2000: 14-15). Ainsi, dans le "modèle" proposé sont systématisés de façon très claire les éléments-clé qui caractérisent des mécanismes d'incorporation économique fondamentalement différents de ceux observés 20 années auparavant dans le reste de l'Europe occidentale (*Id. ibid.*: 15-19). Ils seraient fondamentalement marqués par l'exclusion: la centrifugation des immigrés vers les segments secondaires du marché du travail, où ils grossissent une économie informelle encadrée dans des structures traditionnelles et tolérée par la société en général (*Id. ibid.*: 12-19). On y trouve également de façon très claire la réaffirmation de l'existence d'une réalité démographique, géographique, économique et sociale *sui generis*: l'Europe du Sud.

L'incapacité de contrôler les frontières (*id. ibid.*: 8-11) ne serait plus qu'une expression de la fragilité de ces États qui vivent en une sorte de cohabitation pacifique avec une dose importante d'informalité.

En somme, s'agissant de réalités différentes, dans un contexte migratoire international lui-même nouveau, le "modèle" sud-européen de migrations de travail ne peut manquer de traduire ces différences et de les reproduire. Mais alors le supposé exceptionnalisme ne serait-il pas le produit d'une réflexion quelque peu circulaire? Dire que différentes structures socio-économiques déterminent des modes d'incorporation économique différents suffirait à construire un modèle sud-européen des migrations internationales?

Par ailleurs Portes et Rumbaut (1996) se réfèrent également aux obstacles à la mobilité que connaissent les immigrés récents aux États-Unis, en conséquence de la disparition de la production fordiste. Et Sassen (1991) montre comment les segments moins qualifiés sont nécessaires aux économies modernes. Ne serait-on pas en présence d'un phénomène de plus grande ampleur?

Nous questionnerons maintenant les interprétations sur l'intégration économique à partir de deux objections: d'un côté, la présupposition de déterminisme, qui nous semble implicite dans le "modèle"; de l'autre, le peu d'importance



reconnue à l'encadrement normatif et institutionnel qui, même dans un contexte d'État faible, conserve une capacité autonome de contrainte et de contrôle.

Nous chercherons à montrer, à partir du cas portugais, que la réalité des marchés du travail est bien plus complexe que le modèle ne le suggère et qu'il s'agit de réalités dynamiques, qui évoluent et se transforment, également en fonction de la participation des travailleurs étrangers. En se transformant, les opportunités qui se présentent aux étrangers, comme aux nationaux, évoluent elles aussi. En ce qui concerne la seconde objection, il nous semble que, malgré l'autonomie et la force des dynamiques économiques, elles ne sont que relatives. De même que l'élan libéral qui supporte la formation d'espaces supranationaux est freiné par les chartes nationales, la formation de systèmes migratoires qui seraient typiques d'espaces particuliers de l'UE, comme l'Europe du Sud, se heurte à des limites de possibilité qui sont imposées par les contextes historiques et culturels. L'importance que les États nationaux conservent en matière de contrôle et de contrainte est visible dans la sélection des flux migratoires, l'analyse démographique ne permettant aucunement de soutenir l'idée d'une originalité sud-européenne. Nous chercherons à mettre en évidence, par extension de ce qui a été fait au second chapitre, le rôle des institutions en ce qui concerne les formes de régulation du travail et la convergence qui s'en dégage avec ce qui se passe dans le reste de l'UE.

L'analyse de la participation des étrangers arrivés après les années 80 sur le marché du travail portugais a été faite à plusieurs reprises et à différents endroits. Nous ne reprendrons donc ici que quelques indicateurs sélectionnés. Leur choix n'est pas neutre: il vise à montrer les processus de différenciation en cours et la fragilité des arguments qui tendent soit à subsumer, en bloc, cette participation dans la catégorie informel-exclusion, soit à soutenir une hypothèse de dualité. Nous chercherons à montrer que les processus de différenciation révèlent une situation bien plus complexe, où les opportunités ne sont pas définies une fois pour toutes.

Comme il a été démontré dans le chapitre consacré à la démographie, il faut distinguer les flux qui continuent des tendances anciennes, de ceux qui traduisent des changements profonds. Parmi les premiers, on retrouve notamment ceux qui accompagnent les investissements étrangers; parmi les derniers, les mouvements de "retour" de nationaux (tout d'abord, des ex-colonies), les migrations en chaîne qu'ils ne manquent d'engendrer et les flux en provenance de régions sans affinités historiques ou culturelles particulières avec le Portugal. La participation économique traduit cette diversité — et en rajoute.

L'organisation des statistiques ne permet pas une analyse conjointe directe des trois segments de la population étrangère active (les porteurs de PS, de visa de travail et d'AP). Les documents officiels ne couvrent pas, en outre, la totalité des travailleurs étrangers au Portugal. Néanmoins, leur lecture combinée permet une approche de la question de l'incorporation économique des étrangers.

Ainsi, si l'on s'en tient d'abord à la population porteuse d'un PS, on constate que les taux d'activité des étrangers dépassent franchement les 50% en 1998 — chiffre qui correspond au taux national (tableau 4).<sup>20</sup>

Les différences observées entre nationalités ou groupes de nationalités ne sont pas immunes aux stades de regroupement familial des catégories de

**Tableau 4** Taux d'activité et occupations de catégories sélectionnées de la population étrangère porteuse de PS (en %)

Catégories(1)	Population active(2)		Population inactive(3)						Total général
			Femmes au foyer		Retraités		Etudiants		---
	1990	1998	1990	1998	1990	1998	1990	1998	Total inactifs(5)
Total étrangers	49,5	53,0	46,0	43,3	8,4	7,1	43,7	44,1	100,0
Européens(4)	54,2	54,8	54,8	47,4	20,8	18,2	21,6	24,6	100,0
PALOP	52,2	54,7	53,8	44,7	0,7	0,6	45,4	53,1	100,0
Brésiliens	43,8	50,8	24,2	34,9	2,2	2,7	71,9	55,4	100,0

Notes: 1) Les trois catégories de population retenues correspondent à celles qui ont eu une croissance plus significative depuis le début des années 80; 2) en % du total général; 3) en % du total d'inactifs; 4) pendant cette période, il ne s'était pas encore produit d'afflux significatif de citoyens en provenance de l'Europe de l'Est; 5) à cause de l'omission de la catégorie "autres" le total est inférieur à 100%.

Sources: SEF, *Relatório Estatístico Anual 1990*, *Relatório Estatístico 1998*.

population considérées. Ainsi, la présence élevée d'étudiants et de femmes au foyer (ces dernières en déclin) parmi les citoyens des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) est un symptôme évident d'une situation de stabilisation. Mais ces données reflètent également les différentes modalités d'incorporation dans l'économie: la moindre présence d'étudiants dans le groupe des Européens suggère que ceux-ci se font moins facilement accompagner de leur famille. On peut donc admettre que leur fixation est vécue comme temporaire, tandis que pour les autres, même si une période d'économies est parfois nécessaire pour faire venir la famille, la fixation est calculée à plus long terme.

Passons donc aux occupations. D'après ce qu'il nous a été possible d'établir, la première étude portant spécifiquement sur la participation des étrangers sur le marché du travail national date de 1970. Une analyse du recensement de 1960 y est présentée, qui montre la part très réduite du travail des étrangers dans le total et une concentration tendancielle dans les occupations plus et moins qualifiées (Guimarães, 1970: 35-9). L'hypothèse de la dualité des structures économiques portugaises, élaborée par plusieurs sociologues et économistes dans les années 1960, semble donc se confirmer, aussi à partir de cet indicateur.

Depuis, le même diagnostic a été tracé par d'autres auteurs, à partir des années 1990. D'une part, on retrouve une forte présence de cadres étrangers qui accompagnent les investissements multinationaux (Peixoto, 1999b), d'autre part, la participation de travailleurs peu ou non qualifiés dans les secteurs en expansion et forts demandeurs de main-d'œuvre — surtout dans les services associés au tourisme, en 1960, et englobant, au-delà des services, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), à partir des grands investissements en infrastructures entrepris dans les années 80 et 90. Etant donné que les catégories de moindres qualifications ont tendance à croître plus vite que la moyenne, tandis que les plus qualifiées restent en deçà de la moyenne, pourrait-on voir ici, en plus, une expression d'un

**Tableau 5** Occupations/groupes occupationnels de catégories sélectionnées de la population étrangère porteuse de PS, 1990 et 1998 (en %)

Catégories	Occupations												Total
	Occupations scientifiques, techniques et libérales		Directeurs et cadres administratifs		Employés administratifs		Employés du commerce et des services		Travailleurs agricoles		Ouvriers		
	1990	1998	1990	1998	1990	1998	1990	1998	1990	1998	1990	1998	
Total étrangers	24,6	24,4	6,7	5,8	5,0	3,9	11,4	16,9	1,8	1,2	45,5	47,7	100,0
Européens	38,2	42,0	15,3	13,7	5,0	5,1	15,1	19,1	1,8	1,8	17,3	18,2	100,0
PALOP	5,2	4,5	0,4	0,7	4,8	2,9	5,4	12,9	0,7	0,7	80,7	78,8	100,0
Brésiliens	46,3	46,4	3,8	4,4	9,3	6,8	9,8	19,3	1,4	0,7	22,8	22,4	100,0

Sources: SEF, *Relatório Estatístico Anual 1990*, *Relatório Estatístico 1998*.

(nouvel) élément de segmentation du marché du travail, où des fractions de plus en plus considérables de travailleurs étrangers connaîtraient une dérive inexorable vers le segment secondaire? Et seraient-ils ainsi l'instrument privilégié de la consécration, dans la pratique, de nouvelles formes, plus flexibles, de régulation des marchés du travail?

En comparant les données de 1990 et celles de 1998, on obtient une distribution assez stable des actifs étrangers (tableau 5).

En effet, sur les neuf années considérées, la part des actifs ouvriers est légèrement en deçà de 50%, tandis que le segment le plus qualifié frôle les 30% et l'agriculture ne mobilise qu'un segment marginal des actifs étrangers. La catégorie des employés croît un peu et mobilise environ 1/5 du total des actifs en 1998. Il semblerait donc que le diagnostic de dualité n'est pas infirmé, mais ne traduit pas non plus avec exactitude la situation.

Passons donc au détail des trois catégories retenues. S'agissant des catégories les plus significatives, il est possible d'en faire une lecture qui a vraisemblablement une portée générale: plus de la moitié des Européens occupe des positions du haut de la hiérarchie des compétences, les ressortissants des PALOP sont surreprésentés dans les occupations manuelles et les Brésiliens sont quelque peu dispersés dans les différents groupes occupationnels considérés. Mais, malgré la grande stabilité relative sur la période des trois catégories retenues, on ne peut manquer d'observer un changement, qui peut être l'amorce d'un mouvement de différenciation, de la part des citoyens des PALOP. Leur part dans la catégorie "employés" augmente significativement, probablement en conséquence d'une reconfiguration de la population, que certaines études de cas mettent en évidence (v. Marques *et al.*, 2001, *inter alia*).

De toute façon, S. Sassen (1991), dans son étude sur les structures économiques des *global cities*, attire l'attention sur la segmentation bipolaire dans le recrutement des travailleurs étrangers. Il semblerait, donc, que la validité de l'indicateur dualité pour la construction du "modèle migratoire sud-européen" puisse être discutable.

Quant à la surreprésentation de travailleurs immigrés dans les segments de l'économie où l'informalité est plus élevée (BTP, services),<sup>21</sup> elle semble en effet épouser les caractéristiques et les lignes de démarcation diagnostiquées, dès le début des années 80, pour l'ensemble de l'économie portugaise (Sousa Lobo, 1985; Villaverde Cabral, 1983). Emploi intensif de force de travail et faible pénétration de contrôles seraient donc des conditions favorables à la fluidité des marchés du travail — que l'on retrouve également dans l'embauche des étrangers. Au niveau spatial, cela se traduisait, au début des années 80, par une différenciation régionale des marchés du travail, où le nord littoral, l'agglomération de Lisbonne et le sud fonctionnent de façon bien différente.<sup>22</sup> L'économie informelle, présente sur tout le territoire, s'enracine dans des structures économiques et sociales différentes: à une configuration structurelle que l'historien espagnol N. Sanchez Albornoz désignait par "néo-archaïsmes",<sup>23</sup> typique d'une région où industrie et agriculture s'alimentent réciproquement, s'opposent deux économies de services où le salariat domine.

Il est donc plausible que les départs dans l'actualité puissent continuer les tendances et les chaînes migratoires anciennes dans les zones traditionnelles d'émigration du pays. Ceci serait également révélateur non seulement de la pérennité de clivages régionaux, mais aussi de l'existence de configurations complexes de marchés du travail fonctionnant dans un espace discontinu, éventuellement pluri-localisés. Par catégories, on voit que seuls les citoyens des PALOP se concentrent lourdement dans la région de la capitale. Les autres catégories considérées ont un profil d'intégration géographique plus dispersé. Vraisemblablement, il s'agit, pour les premiers, d'un effet conjugué des chaînes migratoires et de la forte concentration des investissements en travaux publics dans l'agglomération de Lisbonne — facteurs auxquels les autres catégories seraient moins "vulnérables".

En adaptant le modèle interactif de Waldinger *et al.* (1990), on pourrait y voir un effet conjugué des opportunités (régionales) et des caractéristiques groupales (qualifications, réseaux sociaux — notamment d'embauche) des travailleurs migrants. Si l'on y introduit, en plus, le fonctionnement en niches suggéré par H. White (1981), qui permet de saisir l'expérience du marché comme interaction sociale, on ne peut accepter ni l'idée que les opportunités puissent être envisagées comme données une fois pour toutes, ni que les caractéristiques groupales aient une valeur absolue.

En effet, l'afflux massif d'Européens de l'Est n'aurait-il pas suffi à déclencher un processus de différenciation? Nous y reviendrons. Par ailleurs, il est connu que la stabilisation d'une communauté grandissante de co-nationaux est parfois une condition favorable au travail non salarié (Portes et Rumbaut, 1996: 71). Il nous semble donc que considérer les opportunités de travail comme une structure immuable ne permet pas de saisir l'élément dynamique dans le fonctionnement des marchés.

Sachant que le travail à son propre compte est fréquemment envisagé comme une opportunité de mobilité sociale ascendante prenons donc la peine de considérer un troisième indicateur: le statut occupationnel (tableau 6).

Ce qui frappe, tout d'abord, c'est la chute des non salariés dans la population active étrangère, qui passe de 30% à 20%, pendant la période. La valeur absolue,

**Tableau 6** Statut face à l'emploi de catégories sélectionnées de la population étrangère porteuse de PS et de la population portugaise, 1990 et 1998 (en %)

Catégories	Statut face à l'emploi			
	Employeurs et travailleurs indépendants		Salariés	
	1990	1998	1990	1998
Total Etrangers	28,6	19,3	71,4	80,3
Europe	50,4	37,0	49,5	62,8
PALOP	5,2	3,1	94,8	96,8
Brésil	44,2	26,3	55,8	73,4
Portugal	26,0	27,4*	70,6	71,0(*)

Note: (\*) 1997.

Source: SEF *idem ibidem* pour la population étrangère; OECD (1999), *Labour force statistics 1978-1998*, pour la population portugaise.

néanmoins, croît. Mais il s'agit, pour les trois catégories de population considérées, d'une croissance légère — qui se traduit, particulièrement pour les Brésiliens et les Européens, en une chute relative très significative.

La croissance du taux de salariat de ces deux segments est en rapport avec l'évolution du système économique et en particulier des investissements étrangers. Par contre, l'évolution globale du taux de travailleurs à leur propre compte annonce un changement qualitatif important dans l'investissement des étrangers résidents: non seulement l'émergence de nouveaux acteurs, mais aussi le surgissement d'une offre "ethnique" — de biens et services (ex.: restaurants, équipements de loisirs, etc.) — et, éventuellement, la formation de nouvelles niches de marché (ex.: certaines sous-traitances dans le BTP, etc.) (Marques, Oliveira et Dias, 2002).

Ces investissements sont, majoritairement, de petite taille et leurs caractéristiques ne s'éloignent pas significativement de celles de la majorité. En effet, le taux national de travailleurs non salariés est très élevé (par rapport à la moyenne de l'UE) et les secteurs traditionnels sont franchement majoritaires (Guerreiro, 1996). La porosité des barrières à l'entrée dans le travail non salarié est grande. Ainsi, la marque "ethnique" de l'offre (quand elle existe) porte le supplément de différenciation susceptible de créer de l'innovation (Light et Rosenstein, 1995). Autrement, c'est l'accès plus aisé à certaines ressources qui irriguent les réseaux ethniques (main-d'œuvre et capital, entre autres) qui se constituent en avantages comparatifs (Waldinger *et al.*, 1990). La précarité est néanmoins grande.

Etant donné la moindre capacité de contrôle effectif de la part des États méridionaux, imposant en outre moins de barrières à l'accès, en comparaison avec les autres États de l'UE, on serait tenté d'y voir une condition favorable au bourgeonnement des initiatives économiques indépendantes — et donc aussi des étrangers. Si l'on se reporte au REFM, il y est produite une affirmation qui va justement dans ce sens: "beaucoup de sous-traitants sont eux-mêmes des immigrants (légaux et illégaux) (...) qui se limitent à recruter de la main-d'œuvre".<sup>24</sup>

Passons maintenant à l'analyse des données concernant les travailleurs

**Tableau 7** Intégration, par CAE, de catégories sélectionnées de la population étrangère ayant demandé une AP, 2001 (en %)

CAE	Catégories				
	Total	Est de l'Europe	PALOP	Brésil	Sous-continent Indien
Agric. sylv. & pêche	3,8	5,3	1,1	1,6	2,8
Ind. extr. & transf.	15,3	22,5	4,2	8,0	3,1
Bâtim. & trav. publ.	39,6	43,4	41,7	25,5	55,0
Commerce	8,3	6,7	6,3	12,2	8,2
Hôtellerie	11,1	6,3	10,5	22,1	6,2
Transp. & communic.	1,5	1,7	0,5	2,1	0,2
Ser. entr. & financ.	16,6	11,7	29,2	22,6	21,8
Serv. col. loisirs cult.	1,4	0,8	1,9	2,7	0,7
Serv. net. pers. dom.	2,4	1,2	4,4	3,3	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: REFM, <www.idict.gov.pt>, 2002.

étrangers porteurs d'AP. S'agissant d'une population d'installation très récente, il n'est pas possible de prévoir, à partir des données sur l'intégration économique présente, comment cette incorporation va se poursuivre. Parmi les titres qui font la une des journaux, la surqualification des travailleurs de l'Est de l'Europe par rapport aux tâches qui leur sont attribuées est sans doute l'un des plus communs. Mais il n'y a aucun registre systématique des qualifications qui puisse permettre l'approfondissement de la question.

La répartition par secteurs d'activité confirme que l'insertion dans le tissu économique se produit majoritairement dans les CAE (domaines d'activités économiques) qui font appel à une utilisation intensive de main-d'œuvre. Par ailleurs, le tableau 7 montre également une forte concentration dans les "services aux entreprises et financiers". Ensemble, ces deux données semblent à nouveau confirmer l'hypothèse de dualité du marché du travail des travailleurs étrangers.

Si l'on considère le détail des quatre catégories de la population retenues, qui représentent 93% du total, cette hypothèse reçoit néanmoins une confirmation mitigée. Parmi les derniers venus, Européens et citoyens des pays du sous-continent indien, il se produit une claire concentration dans les secteurs du BTP et, en moindre proportion, dans les services aux entreprises et financiers. Cette tendance vers la bi-modalité est plus nuancée surtout chez les premiers. Mais le commerce, l'hôtellerie et les industries recrutent aussi bien ces ressortissants étrangers: entre 35,5% des Européens et 17,5% des citoyens des pays du sous-continent indien y sont incorporés. Et si l'on considère les autres groupes, on ne peut manquer de constater également une série d'aspects qui viennent brouiller cette image en noir et blanc livrée par l'hypothèse de la dualité. Brésiliens et citoyens des PALOP sont présents dans des secteurs différents de ceux auxquels on pourrait s'attendre: 77% des Brésiliens sont incorporés en des catégories autres que les services aux entreprises (associés aux échelons de qualifications plus élevés) et 58% des Africains

lusophones sont ailleurs que dans le BTP (assimilés aux échelons de plus faible qualification).

La tendance à la diversification de l'incorporation de ces derniers, déjà suggérée plus haut, reçoit ici une confirmation additionnelle. Pourrait-on attribuer ce processus à un effet de *vacancy chain* déclenché par l'entrée massive des groupes de nouveaux-arrivés, qui ne parlent pas la langue et n'ont pas de réseaux d'intégration dans la société portugaise? Dans la mesure où les données relatives aux étrangers porteurs d'un PS et aux étrangers porteurs d'une AP ne sont pas comparables, on ne peut pas en tirer des conclusions définitives. Néanmoins, si l'on prend la peine de regarder à nouveau l'évolution démographique des premiers, en y rajoutant les AP, on voit qu'il ne se dessine aucune tendance de recul dans le volume des citoyens des PALOP. Il semble donc fort vraisemblablement qu'il y ait eu un effet direct.

Mais, on l'a vu, l'insertion géographique des porteurs d'une AP est plus diversifiée que la répartition régionale des porteurs de PS. La même observation est vraie pour les CAE: même si 43% des travailleurs de l'Est de l'Europe se retrouvent dans le secteur du BTP, plus d'un sur cinq sont dans l'industrie. Et, en contraste avec tout ce qui était connu dans le passé, on en retrouve 5% dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Cette diversité est difficilement compatible avec les hypothèses de la dualité et de la segmentation. A moins que l'on accepte que dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions où ils sont présents le même processus de centrifugation vers les segments secondaires du marché du travail soient à l'œuvre. Et là il faudrait présupposer une dynamique homogène qui est loin d'exister dans le fonctionnement des marchés sectoriels et régionaux — qui s'appuient sur des structures démographiques et productives différentes.

En alternative, on suggère que l'absorption de main-d'œuvre étrangère dont le marché portugais se révèle friand suppose et en même temps supporte une dynamique assez forte de croissance d'emplois. Ceci est particulièrement visible dans les régions les plus déprimées de l'intérieur et dans les secteurs comme l'agriculture et la sylviculture, que les jeunes ont fui depuis longtemps. Cette dynamique de croissance et d'investissement conduit, donc, soit à la *submersion*, soit à l'*émersion* du travail — c'est-à-dire, une fois de plus, la diversité est la règle.<sup>25</sup>

La situation dans la région de la capitale est, dans ce contexte, particulière. Etant donné l'hypertrophie de la capitale et sa capacité à capter les investissements, il s'agit d'une région où les niveaux de qualification officiellement reconnus et toute une série d'indicateurs sont bien au-dessus de la moyenne nationale. Le marché du travail est donc ici plus sélectif et plus exigeant. La concentration des Africains dans l'agglomération de Lisbonne et leur fragilité souvent dénoncée par rapport aux "règles du marché" doit être rapportée à ce contexte. L'exclusion et la submersion dans l'informalité sont bel et bien des situations réelles, documentées dans de nombreux travaux. Mais il faut se garder de généraliser la situation observée à Lisbonne et dans le secteur du BTP. Ces situations d'exclusion coexistent avec d'autres situations, où la précarité est inconnue. Ces situations elles-mêmes évoluent: en 2001 les cotisations à la sécurité sociale ont augmenté de 9,5% par rapport à l'année 2000 (REFM, 2002: 13); et, entre 1999 et 2001, il s'est produit une croissance

de 600% dans le nombre de demandes présentées pour la constitution d'entreprises.<sup>26</sup> On pourrait donc admettre que la capacité accrue de contrôle est en partie responsable de cette évolution. Et le fait de trouver une plus grande diversité des points d'ancrage des étrangers dans le marché du travail national est une indication précieuse: les opportunités sont créées et recrées et le marché n'est pas analysable à partir d'une perspective de jeu à somme nulle.

### Conclusion

Etant donné la stabilité des taux de chômage dans la période, si le recrutement des travailleurs étrangers est utilisé comme élément de flexibilité et fluidification du marché du travail, aurait-il eu jusqu'à présent un impact significatif?<sup>27</sup> Bien évidemment, les marchés fonctionnent suivant des paramètres distincts. Et les taux nationaux cachent la variété. Si l'on considère l'accompagnement qui est fait de la demande de main-d'œuvre étrangère, à partir d'une enquête directe menée par l'IEFP,<sup>28</sup> depuis 2001, auprès des entreprises, on constate que les grands demandeurs de main-d'œuvre étrangère sont toujours le secteur du BTP et les services. Mais le simple fait que l'échantillon ait été recalculé pour la seconde année semble valider l'hypothèse de l'évolution des marchés. Donc, même si, en termes structurels, aucun changement qualitatif significatif n'est détectable, il semblerait que l'arrivée massive d'étrangers sur le marché du travail portugais, qui pourrait atteindre 7% de la population active totale, aurait pu avoir un effet de revivification des marchés, des régions et des lignes de production — suggéré par la diversification récente des points d'entrée et d'ancrage dans l'économie nationale.

Une seconde dimension de cet instrument de pilotage est la fonction de contrôle. Le ROTP, apparenté au système des quotas, est un système interne de contrôle qui s'articule avec des formes de contrôle externe, comme la signature d'accords bilatéraux de migration temporaire. Malgré la similitude formelle de procédures avec d'autres pays méridionaux (et autres), il faut noter que les "opportunités de travail" ne sont pas attribuées à des groupes nationaux spécifiques.

Le besoin de mettre sur pied toute une série d'instruments de contrôle (interne particulièrement) et de les rendre opératoires est l'une des références que l'on retrouve tout au long du REFM. Le diagnostic fait par les institutions de contrôle épouse les grands traits déjà énoncés: pour intégrer les travailleurs immigrés il faut combattre l'informalité dans les secteurs où l'utilisation de main-d'œuvre est plus intensive et créer les conditions de régulation qui sont en vigueur dans l'économie formelle (cotisations à la sécurité sociale, paiement des impôts, respect des lois sur la sécurité, etc.). Pour faire face à la fragmentation des filières de sous-traitance la loi déclare que tous les agents intervenants sont co-responsables d'éventuelles illégalités commises par l'un des intervenants — qui deviennent ainsi des relais du dispositif de contrôle. Celui-ci cesse d'être un instrument purement administratif



et est dorénavant “articulé” avec les agents et les dynamiques de la société civile (Mota da Silva, 2002: 8).

En somme, il y a, aussi bien dans les orientations que dans la pratique institutionnelle, une évolution significative, dans le sens de la modernisation de l'État, non seulement de l'appareil administratif, mais de l'articulation avec la société civile, en convergence avec les canons de l'UE.

Les instruments et les dispositifs de contrôle sont certainement mieux lubrifiés dans les pays traditionnels d'immigration. Mais la construction institutionnelle est, justement, un construit. Et les failles dans les systèmes de contrôle des pays à immigration plus ancienne (ex.: échec scolaire des jeunes issus de l'immigration) montrent que ces dispositifs doivent nécessairement évoluer en se confrontant avec la réalité. Les situations se trouvent limitées par un ensemble de facteurs, dont le contexte institutionnel, dans ce que J. Rath propose de désigner comme “encastrement mixte” des activités économiques (2000). Et cette mixité suppose des temps différents de sédimentation et d'agencement.

En somme, assimiler, en bloc, travail étranger à travail au noir, clandestin ou précaire est donc passible d'induire en erreur. De même, les hypothèses de la dualité et de la segmentation sont remises en question par la diversité de dynamiques qui semblent traverser l'ensemble de la population active étrangère au Portugal. En vérité, si certains aspects semblent reproduire, en termes relatifs, des situations du passé ou l'engouffrement dans des situations d'exclusion, on ne peut ignorer qu'elles coexistent avec d'autres situations, qui semblent bien différentes, ni les tendances qui se profilent de diversification accrue des situations d'incorporation dans le marché du travail portugais, surtout parmi les segments qui sont partis des positions les plus marginales. Par ailleurs, les marchés ne sont pas des réalités statiques, inertes. Que les ressources ne sont pas données une fois pour toutes, et que les opportunités se créent et recréent est clair dans l'étude de cas présentée, la participation des étrangers dans le marché du travail ayant des effets d'entraînement considérables sur la réactivation de marchés et de filières. Tous ces éléments, qui déconseillent vivement la perspective néo-malthusienne, ne permettent pas, néanmoins, de conclure quant aux effets de cet important apport de main-d'œuvre sur les structures matricielles de l'économie. Pour ce faire, il faudrait une étude d'impact qui est hors de portée du présent article. Il importe, en revanche, de souligner que les points de disconformité avec le soi-disant “modèle” méridional qui ont été mis en évidence sont au moins aussi importants que les points de conformité. Ceci lance un rayon de doute sur les thèses de l'exceptionnalisme. En ce sens, insister sur l'idée de l'existence d'un “modèle sud-européen” serait-ce une forme de négocier politiquement les bases de légitimité de la revendication de conditions particulières? Etant donné, dans le cas portugais, les conformités mises en évidence avec le reste de l'UE, le discours de l'exceptionnalité semble en effet une construction de nature idéologique visant un effet performatif — notamment pour maintenir les biais discriminatoires favorables vis-à-vis des ressortissants des pays lusophones. Le discours “développementaliste” suscite, à son tour, les réactions “anti-rostowiennes” classiques et peut en outre avoir un effet corrosif sur les racines idéologiques de la matrice nationale. Simultanément, les résultats

obtenus apportent un support additionnel aux essais incrémentiels de gouvernance libérés des matrices nationales traditionnelles. L'existence et la multiplication de projets et de programmes visant l'échange et la diffusion de bonnes pratiques semble supporter une attitude pragmatique d'apprentissage qui s'oriente justement dans ce sens.

## Notes

- 1 Une première version de ce texte a été présentée à un colloque organisé par le Centre Culturel Calouste Gulbenkian et la Maison des Sciences de l'Homme, à Paris (2001), et à un séminaire à l'Université Rey Juan Carlos, à Madrid (2002). Nous tenons à remercier J. G. Pereira Bastos, S. Pereira Bastos et F. L. Machado pour leurs critiques et suggestions. Recherche soutenue par le projet Praxis SOC/12104/98.
- 2 V. les lectures critiques de Pereira Bastos, 2000; Almeida, 2000; et Leal, 2000, *inter alia*.
- 3 V. la critique de Machado (2000) à la validité des indicateurs utilisés dans l'enquête.
- 4 Même si le débat est ancien, ces catégories ont été reconstruites au long de l'histoire et donc réinventées dans le sens de Anderson (1998).
- 5 V. la critique implicite des autorités portugaises à la politique de délivrance de visas adoptée par les consulats de ces pays dans le *Rapport sur le phénomène migratoire* [REFM: *Relatório sobre a Evolução do Fenómeno Migratório*] <www.idict.gov.pt>, 2002: 12-13.
- 6 V. le *caveat* de Pires (2002: 20), dans le sens de "prévenir que le recours à l'immigration ne vise à généraliser des formes plus flexibles de contrats".
- 7 V. détails dans Rosa, 2000.
- 8 On estime que, des années 50 aux années 70, le nombre d'émigrés aurait pu atteindre 1.600.000 personnes.
- 9 Soit 132 hommes pour 100 femmes.
- 10 Figure juridique instituée en janvier 2001 et qui "correspond pour l'essentiel à un visa de travail" (REFM, 2002: 7), qui a la durée d'un an et peut être renouvelée à cinq reprises.
- 11 Environ 175.000 AP ont été délivrées entre janvier 2001 et mai 2002. (<www.publico.pt du 22/06/2002>)
- 12 Une donnée fondamentale pour comprendre cette nouvelle situation c'est l'adhésion du Portugal à la Convention de Schengen, qui permet à ces migrants une facile circulation, une fois entrés dans cet espace, munis de visas touristiques ou autres. V. le REFM, qui souligne également le "trafic d'êtres humains".
- 13 Cette section suit un texte antérieur (Marques *et al.*, 1998) et l'interprétation de Torres (2000).
- 14 Un premier rapport a été élaboré, en 1994, sur le cadre institutionnel et les mesures d'intégration. Une Commission Inter-départementale à l'Intégration des Immigrés et des Minorités Ethniques a alors été constituée.

- 15 De nombreux étrangers en ont effectivement bénéficié (v. *inter alia*, Marques et al., 2001).
- 16 Seules les fonctions “essentiellement techniques” pourraient être accessibles aux étrangers. L’interprétation de cette restriction est néanmoins très libérale (v. Torres), 2000: 3.
- 17 Article n.º 74 de la Constitution.
- 18 Propos recueillis lors des interviews.
- 19 Selon les termes du HCIME, afin d’éviter une “société segmentée” ou “fragmentée”, *Boletim Informativo*, 46, 2000: 1 et 48, 2000: 1.
- 20 OECD, 1999, *Labour Force Statistics, 1978-1998*, Paris.
- 21 *Relatório sobre Oportunidades de Trabalho em Portugal em 2002* [ROTP]: 70.
- 22 V. détails dans Sousa Lobo, 1985: 561-2.
- 23 Nous nous référons à un “mélange” de structures traditionnelles et modernes où, apparemment de forme paradoxale, les unes sont condition des autres.
- 24 Mais il est également dit qu’il faut réviser les critères d’accès au statut de sous-traitant (REFM, 2002: 15 et 16).
- 25 L’analogie est empruntée à Villaverde Cabral, 1983.
- 26 Surtout dans le secteur du BTP (REFM, 2002: 10).
- 27 L’ancien inspecteur général du travail défend que le travail clandestin conduit à la “contention des niveaux salariaux et même au licenciement de travailleurs” (Mota da Silva, 2002: 6).
- 28 Institut pour l’Emploi et la Formation Professionnelle, ROTP.

### Références bibliographiques

- Almeida, M. V. (2000), *Um Mar da Cor da Terra*, Oeiras, Celta Editora.
- Anderson, B. (1983, 1998), *Imagined Communities*, Londres, Verso.
- Baganha, M. (1998), “Immigrant involvement in the informal economy: the Portuguese case”, *Jnl. Ethnic & Migr. Studies*, 24 (2), pp. 367-385.
- Baganha, M. (2001), “A cada sul o seu norte: dinâmicas migratórias em Portugal”, in B. de S. Santos (org.), *Globalização: Fatalidade ou Utopia?*, Porto, Afrontamento, pp. 135-159.
- Baganha, M., J. Ferrão, et J. Malheiros (1999), “Os imigrantes e o mercado de trabalho: o caso português”, *Análise Social*, 34 (150), pp. 147-173.
- Barreto, A. (1992), *Os Silêncios do Regime*, Lisbonne, Estampa.
- Brochmann, G. (1999), “The mechanisms of control”, in G. Brochmann et T. Hammar (eds.), *Mechanisms of Immigration Control: A Comparative Analysis of European Regulation Policies*, Oxford et NY, Berg, pp. 1-27.
- Brochmann, G., et T. Hammar (eds.) (1999), *Mechanisms of Immigration Control: A Comparative Analysis of European Regulation Policies*, Oxford et NY, Berg.
- Brubaker, R. (1992), *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge et Londres, Harvard Univ. Press.

- Castles, S., et M. Miller (1998), *The Age of Migration*, Houndmills, Macmillan Press.
- Cunha, I. F., Ribeiro, R. Figueiras, et V. Policarpo (1996), *Os Africanos na Imprensa Portuguesa: 1993-1995*, Lisbonne, CIDAC.
- Esping Andersen, G. (1993), "Orçamentos e democracia: o estado-providência em Espanha e Portugal, 1960-1986", *Análise Social*, 28 (122), pp. 589-606.
- Favell, A. (2001), "Integration policy and integration research in Europe: a review and critique", in T. A. Aleinikoff et D. Klusmeyer (eds.), *Citizenship Today*, Washington, CEIP, pp. 349-399.
- Guerreiro, M. D. (1996), *Famílias na Actividade Empresarial*, Oeiras, Celta Editora.
- Guimarães, F. L. M. (1970), *Trabalho de Estrangeiros em Portugal*, Lisbonne, FDMO.
- Kastoryano, R. (1996), *La France, l'Allemagne et leurs Immigrés*, Paris, A. Colin.
- King, R. (2000), "Introduction", in R. King, G. Lazaridis et C. Tsardanidis (eds.), *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, Houndmills & NY, Macmillan Press & St. Martin's Press, pp. 1-26.
- Leal, J. (2000), *Etnografias Portuguesas (1870-1970)*, Lisbonne, D. Quixote.
- Leitão, J. (1997), "The Portuguese immigration policy and the new European order", in M. Baganha (org.), *Immigration in Southern Europe*, Oeiras, Celta Editora, pp. 121-129.
- Light, I., et C. Rosenstein (1995), *Race, Ethnicity, and Entrepreneurship in Urban America*, NY: A. de Gruyter.
- Lourenço, E. (1994), *Nós e a Europa ou as Duas Razões*, Lisbonne, INCM.
- Machado, F. L. (1997), "Contornos e especificidades da imigração em Portugal", *Sociologia, Problemas e Práticas*, 27, pp. 9-44.
- Machado, F. L. (2000), "Os novos nomes do racismo: especificação ou inflação conceptual?", *Sociologia, Problemas e Práticas*, 33, pp. 9-44.
- Mapril, J., et F. Araújo (2002), "Between two worlds: Chinese and Cape-verdean voluntary sectors in a changing context", in L. Fonseca et al., *Metropolis Proceedings*, FLAD, pp. 197-227.
- Marques, M. M. (1999), "Attitudes and threat perception: unemployment and immigration in Portugal", *South European Society and Politics*, vol. 4, pp. 184-205.
- Marques, M. M., C. Oliveira, et N. Dias (2002), "Empresários de origem imigrante", *Imigração e Mercado de Trabalho: Cadernos Sociedade e Trabalho*, 2, Oeiras, Celta Editora, pp. 131-147.
- Marques, M. M., R. Santos, F. Araújo, et S. Nóbrega (2001), *Realojamento no Concelho de Oeiras*, Oeiras, Ed. CMO.
- Marques, M. M., R. Santos, T. Ralha, et A. R. Cordeiro (1998), *Oeiras City Template*, MPMC, <[www.unesco.org/most/p97oeira.doc](http://www.unesco.org/most/p97oeira.doc)>
- Mingione, E. (1996), "Urban poverty in the advanced industrial world: concepts, analysis and debates", in E. Mingione (ed.), *Urban Poverty and the Underclass*, Cambridge, Blackwell, pp. 3-40.
- Mingione, E., et F. Quassoli (2000), "The participation of immigrants in the underground economy in Italy", in R. King, G. Lazaridis, et C. Tsardanidis (eds.), *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, Houndmills & NY, Macmillan & St. Martin's Press, pp. 27-56.

- Mota da Silva, I. (2002), *A Estratégia de Combate ao Trabalho Ilegal em Portugal: O Processo de Regulação do Trabalho de Imigrantes e a Efectivação dos Direitos*, workshop Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés, polycopié.
- Moura Ramos, R. (1994), "Nacionalidade", separata VI vol. *Dicionário Jurídico da Administração Pública*.
- Oliveira, C., et A. Fidalgo (1999), *Naturalizações em Portugal (1985-1996)*, Lisbonne, SociNova WP.
- Palos, Jarmela (2001), "Entrevista", *Boletim Informativo*, 50, pp. 2-3.
- Peixoto, J. (1999a), "A emigração", in F. Bethencourt, et K. Chauduri (eds.), *História da Expansão Portuguesa*, vol. 5, Lisbonne, C. Leitores, pp. 152-181.
- Peixoto, J. (1999b), *A Mobilidade Internacional dos Quadros*, Oeiras, Celta Editora.
- Pereira Bastos, J. G. (2000), *Portugal Europeu*, Oeiras, Celta Editora.
- Pina Cabral, J. (1991), *Os Contextos da Antropologia*, Lisbonne, Difel.
- Pires, R. P. (2002), "A imigração em Portugal", in *Relatório sobre Oportunidades de Trabalho em Portugal em 2002*, mimeo, Lisbonne, pp. 5-20.
- Pires, R. P., M. J. Maranhão, J. P. Quintela, F. Moniz, et M. Pisco (1984, 1987), *Os Retornados: Um Estudo Sociográfico*, Lisbonne, IED.
- Portes, A. (1994), "The informal economy and its paradoxes", in N. Smelser et R. Swedberd (eds.), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, Princeton Univ. Press, pp. 426-49.
- Portes, A., et R. Rumbaut (1996), *Immigrant America*, California, Univ. California Press.
- Rath, J. (ed.) (2000), *Immigrant Business*, Houndmills & NY, Macmillan Press & St. Martin's Press.
- Relatório sobre a Evolução do Fenómeno Migratório* (2002), ACIME, SEF et IGT, em <www.idict.gov.pt>, 2002.
- Rocha Trindade, M. B. (1995), *Sociologia das Migrações*, Lisbonne, Univ. Aberta.
- Rosa, M. J. V. (2000), "Portugal e a União Europeia, do ponto de vista demográfico, a partir de 1960", in A. Barreto (org.), *A Situação Social em Portugal 1960-1999*, vol. II, Lisboa, ICS-UL, pp. 419-451.
- Rosa, M. J. V., M. M. Marques, C. Oliveira, N. Oliveira et F. Araújo (2000), *Imigrantes Internacionais: Dos Factos ao Conceito*, Lisbonne, SociNova WP.
- Saint Maurice, A. (1997), *Identidades Reconstruídas*, Oeiras, Celta Editora.
- Santos, B. de S. (1994), *Pela Mão de Alice*, Porto, Afrontamento.
- Sassen, S. (1991), *Global Cities*, Princeton, Princeton Univ. Press.
- Sciortino, G. (1999), "Planning in the dark: the evolution of Italian immigration control", in G. Brochmann, et T. Hammar (eds.), *Mechanisms of Immigration Control: A Comparative Analysis of European Regulation Policies*, Oxford & NY, Berg, pp. 233-259.
- Seabra, H. (2002), *Delinquência a Preto e Branco* (mimeo), Lisbonne, FCSH.
- Silva, M., et A. B. Costa (eds.) (1989), *Pobreza Urbana em Portugal*, Lisbonne, Cáritas.
- Silva, M. et al. (1984), *Retorno, Emigração e Desenvolvimento Regional em Portugal*, Lisbonne, IED.
- Sousa Lobo, I. (1985), "Estrutura social e produtiva e propensão à subterraneidade no Portugal de hoje", *Análise Social*, 21 (87-88-89), pp. 527-562.
- Soysal, Y. (1994), *Limits of Citizenship*, Chicago, Univ. Chicago Press.

- Torres, Mário José de Araújo (2000), "O estatuto constitucional dos estrangeiros", *Boletim Informativo*, 49, pp. 2-5.
- Vala, J., R. Brito, et D. Lopes (1999), *Expressão dos Racismos em Portugal*, Oeiras, Celta Editora.
- Villaverde Cabral, M. (1983), "A economia subterrânea vem ao de cima: estratégias rurais perante a industrialização e a urbanização", *Análise Social*, 19 (76), pp. 199-234.
- Villaverde Cabral, M. (1992), "Portugal e a Europa: diferenças e semelhanças", *Análise Social*, 27 (118-119), pp. 943-954.
- Waldinger, R., H. Aldrich, et R. Ward (1990), *Ethnic Entrepreneurs*, Newbury Park, Sage.
- White, H. C. (1981), "Where do markets come from?", *Am. Jnl. Sociology*, 87, pp. 517-547.
- Wieviorka, M. (1999), "Le multiculturalisme: solution, ou formulation d'un problème?", in P. Dewitte (ed.), *Immigration et Intégration*, Paris, La Découverte, pp. 418-425.

M. Margarida Marques et M. João Valente Rosa. SociNova. Faculdade de Ciências Sociais e Humanas, Universidade Nova de Lisboa.